



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 25 mars 2005*

**Réunion du comité syndical
du 25 mars 2005 (13 heures)**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du comité syndical lors du 7 mars 2005, le comité syndical s'est de nouveau réuni le 25 mars 2005 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde, sous la Présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Gilbert MATHON
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Yves BUTEL
- M. Christian THOMIRE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Philippe BEAUVISAGE

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Hubert HENNO qui a donné pouvoir à M. MAQUET
- M. Thierry VANSEVENANT qui a donné pouvoir à M. MATHON
- M. Dominique CAMUS qui a donné pouvoir à M. BEAUVISAGE
- M. Guy DELAHAYE
- M. Michel LETOCART
- M. Philippe ARCILLON
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Thierry HUET, démissionnaire

Participaient également à cette réunion :

- M. Hubert FLANDRE
- M. Marc VOLANT
- M. Jacques THIBAUT
- Mme Yvonne PERRUCHOT
- Mme Pascale SINGLE
- M. Jean-Christian CORNETTE
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESIDENT

I - MILIEUX NATURELS

1 - Opérations de suivis scientifiques dans la Réserve Naturelle de la Baie de Somme – Année 2005

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ces opérations, valide de plan de financement et autorise son Président à signer les pièces à intervenir.

II- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Festival de l'Oiseau 2005

2 - Convention avec l'Association Festival de l'Oiseau

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'Association Festival de l'Oiseau.

3 - Conventions avec les prestataires de service

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions avec les prestataires de service.

SMACOPI / Destination Baie de Somme

4 - Marché public portant sur la fourniture et la livraison de produits et de matériel d'entretien

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 mars 2005 et autorise son Président à signer les marchés avec les entreprises ISAMBOURG, SOVECLAT et SOCOLDIS ainsi qu'à relancer les lots 4 et 5 en procédure négociée.

5 - Missions de conseil d'études et de formations en audiovisuel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché à bons de commande avec Monsieur José ALONSO.

6 - Proposition de collaboration entre la Réserve de BIOSPHERE du Delta du Danube et la Direction des Parc Nationaux du Sénégal

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur un accord de principe en vue d'étudier la faisabilité d'accueillir des agents des parcs de Roumanie et du Sénégal en Baie de Somme.

7 - Charte de partenariat ADEME – SMACOPI

Campagne « Economie d'énergie. Faisons vite, ça chauffe. »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la charte partenaires du Club « Planète Gagnante » mise en place simultanément au lancement de la campagne « Economies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe ».

8 - Réaménagement de l'accès à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme : mission de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager cette consultation.

8 bis - Réorganisation de l'accès à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à « passer outre » l'avis du Domaine, à signer la promesse de vente avec l'Indivision JEANSON ainsi qu'à valider le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

☞ acquisition	206 500 €
▪ Conservatoire	124 173 €
▪ Conseil Général de la Somme	73 104 €
▪ SMACOPI	9 223 €

9 - Développement du nautisme en Baie de Somme – Déclaration d'intention de candidature auprès de France Station Nautique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une lettre d'intention de candidature auprès de France Station Nautique, à engager, en cas de conclusions positives de l'étude de faisabilité, les démarches

nécessaires à l'obtention du label national ainsi qu'à la mise en place d'un organe local de développement durable des activités nautiques.

10 - Protection des zones urbanisées du Vimeu – Etude de définition

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 mars 2005 et autorise son Président à signer le marché avec la société SOGREAH pour un montant de 334 102,60 € TTC.

11 - Effort de solidarité 2005 – Taxe de séjour – Commune d'Estreboeuf

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'effort de solidarité à réaliser pour l'année 2005.

12 - Répartition taxe de séjour 2004

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer sur la répartition des sommes proposées pour l'année 2004, et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

13 - Prise en charge des frais de déplacement dans le cadre d'un stage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prendre en charge les frais de déplacement de la stagiaire à partir de son lieu de travail selon le forfait kilométrique.

14 - Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beauvais et le SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les modalités de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et autorise le Président à signer la convention.

AULT

15 - Ault : la nécessité d'un aménagement durable – Le site du Moulinet – Etudes préalables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet GROEP PLANNING comme prestataire pour les études préalables du Moulinet.

Choix du prestataire

PLAN VELO FRANCO-BRITANNIQUE – PHASE 1

16 - Acquisition des terrains des consorts CARPENTIER – Commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le compromis et l'acte de vente avec les consorts CARPENTIER ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

17 - Acquisition des terrains de Madame STOLZ – Commune de Quend

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le compromis et l'acte de vente avec Madame STOLZ ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

18 - Acquisitions des terrains de Monsieur BOYARD – Commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le compromis et l'acte de vente avec Monsieur BOYARD ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

19 - Construction de pistes cyclables – Quend « Maison Vignolle et la Margueritelle » - Agrément d'un sous-traitant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'agréer ce sous-traitant et autorise son Président à signer l'acte spécial correspondant.

III - DESTINATION BAIE DE SOMME

20 - PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE – HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

Avenant au contrat de travail à durée indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié.

21 - Destination Baie de Somme - Parc Ornithologique du Marquenterre

Edition d'ouvrages sur la Baie de Somme – Commande auprès des Editions GAUD

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président après obtention de la validation juridique, de signer la commande auprès des Editions GAUD pour un montant de 36 250 € TTC ainsi que la convention d'édition.

21 bis - Destination Baie de Somme – Jardins de Valloires - Edition d'ouvrages sur la Baie de Somme – Commande auprès des Editions GAUD

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, après obtention de la validation juridique, à signer la commande auprès des Editions GAUD pour un montant de 31 900 € TTC ainsi qu'à signer la convention d'édition.

JARDINS DE VALLOIRES

22 - Avenants à deux contrats de travail

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant aux contrats de travaux de ces deux salariés.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

23 - Transformation de collectifs en 5 chambres individuelles – Agrément d'un sous-traitant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à agréer le sous-traitant ainsi qu'à signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise BERTHE pour un montant de travaux de 1 848,00€ HT

MAISON DE L'OISEAU

24 - Renouvellement de la convention entre la société VOL LIBRE et le SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la société Vol Libre.

GOLF DE BELLE DUNE

25 - Adhésion à l'Association Golf en Côte d'Opale

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à faire adhérer Destination Baie de Somme « Golf de Belle Dune » à l'Association Golf en Côte d'Opale, à payer le droit d'entrée de 1 500 € TTC ainsi que les cotisations annuelles et à proposer à l'Association, la modification de leur dénomination, à savoir « Association Golf en Côte d'Opale - Baie de Somme ».

PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

26 - Réfection et réaménagement du pavillon d'accueil

Après en avoir délibéré, le comité syndicat décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants correspondants.

RAPPORT D'INFORMATION

Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de Février